



Parents d'enfants français

Par **Fadel Konan**, le **26/08/2014** à **23:53**

Bonjour à tous

Je suis demandeur d'asile en Italie ou je vis et ma procédure est en cours. J'ai obtenu un avis favorable et une carte de séjour provisoire en attendant que l'analyse de mon dossier soit finalisé.

Ma conjointe est française et nous attendons la naissance de notre bébé pour le mois de février. J'ai appris que je pouvais faire une pré reconnaissance de grossesse afin de faciliter l'obtention de la carte de séjour car il me faut travailler pour subvenir aux besoins de notre bébé surtout qu'elle est étudiante.

Quelle est la procédure à suivre? A qui dois je m'adresser? Quels sont les papiers à fournir? Combien de temps dure la procédure avant d'obtenir la carte de séjour?

Je précise que je viens régulièrement en France pour voir ma fiancé mais par voie terrestre car le papier de demandeur d'asile ne me permet pas de prendre l'avion.

Merci de vos réponses qui me seront très utiles

Par **Fadel Konan**, le **27/08/2014** à **12:22**

Merci de bien vouloir me répondre svp